

Souscrivez  
votre convention  
Ecopass chez  
votre distributeur!

JUSQU'AU 29 AVRIL 2022

# Jusqu'à 1 an de location remboursé!

## Opération Ecopass

Besoin de gaz en bouteille  
M20 ou L50, Smartop™  
ou Altop™ ?

### Les 6 points forts de la Convention Ecopass

- 1 Vous disposez toujours du gaz adapté** à votre activité et à vos procédés.
- 2 Vous choisissez les bouteilles** (M20 ou L50) adaptées à votre consommation.
- 3 Vous profitez de têtes de bouteille** fiables et performantes avec ALTOP™ et SMARTOP™.
- 4 Vous travaillez en toute sécurité** avec des bouteilles entretenues et contrôlées par Air Liquide.
- 5 Vous profitez d'un contrat évolutif :** changement de gaz, de taille et de nombre de bouteilles.
- 6 Vous bénéficiez de conseils personnalisés** auprès de votre distributeur Air Liquide.

#### Grâce a notre offre bénéficiez :

- De plus de **6 mois de location remboursés** sur votre Convention **ECOPASS 3 ans**
- De plus **d'un an de location remboursé** sur votre Convention **ECOPASS 5 ans**

Comment profiter de l'offre ?



Renseignez-vous auprès  
de votre distributeur  
partenaire Air Liquide



Ou appelez au

09 70 25 00 00

Service gratuit  
+ prix appel

 Air Liquide